



GT6 enseignants du second degré

Fiche 3

L'amélioration des conditions d'exercice et des perspectives de carrière

I. L'amélioration des conditions d'exercice en collège

La création de 4 000 postes au sein des collèges permettra aux équipes éducatives de travailler différemment pour mieux accompagner tous les élèves dans leur scolarité.

Ces moyens amélioreront les conditions d'encadrement des élèves, notamment en permettant la réalisation d'heures d'enseignement devant des effectifs réduits.

II. L'amélioration des conditions d'exercice dans les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire

Dans les établissements les plus difficiles sur le plan social et scolaire qui seront déterminés dans le cadre de la réflexion sur l'éducation prioritaire, du temps sera dégagé pour le suivi des élèves et le travail en équipe dans le collège et dans le réseau d'éducation prioritaire.

Ainsi, les heures d'enseignement seront pondérées, chaque heure équivalant à 1,1 heure.

III. L'amélioration des perspectives de carrière

. L'avancement des enseignants à la hors classe de leur corps repose, comme l'ensemble des fonctionnaires, sur l'appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de leur expérience professionnelle. Dans ce cadre, tous les enseignants du second degré ont vocation à atteindre la hors-classe en fin de carrière.

. Dans le cadre de la création du GRAF dans les corps enseignants du second degré, certaines fonctions figureront parmi celles permettant l'accès à ce nouveau grade. Ainsi, les enseignants qui auront exercé un certain temps au sein des établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire seront concernés.

Les modalités d'accès à ce nouveau grade seront précisées dans le cadre d'un groupe de travail commun aux premier et second degrés.